



Vente en indivision

Par Seb13

Bonjour,

Je suis propriétaire en indivision d'une bien aujourd'hui à la vente.

Suite à la signature d'un mandat auprès d'une agence immobilière nous venons de recevoir une offre pour ce bien légèrement en dessous du montant renseigné sur le mandat.

Mes questions sont les suivantes :

Puis-je signer l'offre alors que le mandat n'a pas été signé par tous les indivisaires ?

Si l'offre n'est pas signée par tous les indivisaires qu'elles peuvent être les conséquences ?

L'acheteur et/ou l'agence seront-ils en droit de me demander des indemnités et ce même si une clause précisant que l'offre devra-t-être signée par l'ensemble des propriétaires pour être valide ?

J'espère avoir été le plus clair possible dans mes explications.

Merci à vous
Sébastien

Par ESP

Bonjour

Le risque, c'est l'éventuel désaccord entre indivisaires, car le cas échéant, c'est vous qui serez ennuyé.